



Comité national ITIE

Réunion ordinaire N°3-2024 du CN-ITIE

Dakar, le 01 octobre 2024

COMPTE-RENDU REUNION ORDINAIRE

(1^{er} octobre 2024 – Siège du CN-ITIE)

Activité : Réunion ordinaire	Lieu : Siège CN-ITIE	
Date : 01/10/2024	Début : 09h50	Fin : 12h30
<p><u>L'ordre du jour proposé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de la Présidente 2. Pour adoption : Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°2/2024 du mardi 21 mai 2024 (Présidente) 3. Etat d'avancement des travaux de production des Rapports ITIE 2023 et semestre 1 / 2024 (COMACOL) 4. Etat de mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Validation 2025 du Sénégal (Commission Validation) <ul style="list-style-type: none"> - Debrief : ateliers sur la « Gestion de recettes issues du secteur extractif et coûts pétroliers » et « Concertation pour l'effectivité de l'accès du public au RBE » (Commission Validation) - Discussion sur l'engagement des parties prenantes (Commission Validation) 5. Pour avis – propositions en vue de la retraite des membres du CN-ITIE (dates, agenda, autres) – (Commission Communication) 6. Pour avis - Création d'une commission "Mobilisation des Ressources" - (Présidente) 7. Divers 		
Participants	Voir liste de présence	
Points de discussion	<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>Après avoir souhaité à tous une bonne célébration du mois d'<i>octobre rose</i>, la présidente a souhaité partager quelques informations relatives au fonctionnement du CN-ITIE, à savoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 millions de FCFA ont été rajoutés à l'enveloppe de l'ITIE après échanges avec les services de la présidence. • Le Sénégal a démarré sa production pétrolière, il y a nécessité de renforcer la publication des données de production. 	

- L'ANSD a doté le CN-ITIE d'un véhicule et mettra également à disposition un ingénieur statisticien ;
- Les EIES ont été publiées sur le site de la Direction de la réglementation environnementale et du Contrôle (DIREC) ;
- Une proposition de report de la date de Validation du Sénégal (au 1^{er} juillet 2024) a été formulée par le Secrétariat international de l'ITIE. La décision finale nous sera communiquée après la Réunion du Conseil d'Administration (CA) de l'ITIE ;
- Le prochain CA de l'ITIE sera en ligne les 11 et 12 novembre 2024

2. Pour adoption : Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°2/2024 du mardi 21 mai 2024 (Présidente)

Le Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°2/2024 du mardi 21 mai 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Etat d'avancement des travaux de production des Rapports ITIE 2023 et semestre 1 / 2024 (COMACOL)

Sous la diligence de sa Présidente, la Commission Audit et Collecte des Données (COMACOL) a évoqué les toutes dernières actions de la commission qui sont essentiellement la collecte de données. A ce jour 43% des entreprises retenues dans le périmètre ont soumis leur déclaration, 40% sont en cours et 13% n'ont soumis aucune déclaration, en sachant que certaines sociétés ne figurent plus dans le périmètre. C'est le cas de la société Oranto Sénégal (secteur pétrolier), qui n'a pas un représentant pays. En dehors d'Oranto, Sénégal, d'autres sociétés n'ont pas procédé à la déclaration il s'agit de SORED MINES, Talix, Africa Investment Group et Africa Gold.

Au regard de ce léger retard, il sera nécessaire de procéder à des réajustements du calendrier d'élaboration du rapport. Le nouveau calendrier de collecte se décline comme suit :

A la suite de la Présidente de la COMACOL, la Présidente du CN-ITIE a posé la question de savoir si du côté de l'administration l'état de soumission est optimal. M. BALDE a fait mention de quelques difficultés mineures des plateformes GovIn et FUSION qui donnent l'impression que le taux de soumission est assez faible. Dr. Papa Fara DIALLO, a tenu à exprimer son inquiétude face aux difficultés techniques. Il a suggéré des mesures visant à les lever le plus rapidement. Le Secrétaire Permanent a rappelé qu'il appartient au CN-ITIE de statuer sur le maintien / inclusion / retrait

d'entreprises dans le périmètre. Mme la Présidente de la COMACOL informe qu'Oranto et SORED MINES sont en *outstanding payment*.

Pour SORED MINES, il y a nécessité de relancer l'entreprise, car leur mutisme ne se justifie pas. TETACAR a changé de dénomination pour devenir TALIX. Selon Dr. Papa Fara DIALLO, il serait indiqué d'entrer en contact avec les représentants de ces entreprises pour connaître leurs vrais problèmes. Il considère que le CN-ITIE ne dispose pas d'assez d'éléments pour décider de les exclure du périmètre. M. Fodé NDAO propose de maintenir la société Oranto Sénégal dans le périmètre ITIE jusqu'à ce que sa défaillance soit dûment constatée. Il a in fine été retenu de :

- Envoyer un courrier de rappel à Oranto ; et
- Afrigold n'ayant pas atteint le seuil de matérialité (200 millions FCFA), le CN-ITIE a convenu de la retirer du périmètre de réconciliation. Ce, d'autant plus que les paiements effectués par ces dernières feront l'objet de déclaration unilatérales par les régies financières.

4. Etat de mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Validation 2025 du Sénégal (Commission Validation)

M. Thaddée Adiouma SECK, président de la Commission Validation, a tenu à partager l'information selon laquelle l'avis du CN-ITIE a été sollicité sur la proposition de réviser les dates de début de la Validation des pays à l'aune de la norme ITIE 2023.

« La proposition (du Secrétariat international) tient compte de la nécessité de conclure toutes les Validations des pays (à l'aune de la norme ITIE 2019) en cours, et d'avoir tous les documents nécessaires approuvés par le CA (c'est-à-dire les termes de référence pour la déclaration et les modèles de validation) afin que tous les pays soient entièrement équipés pour se préparer à la validation dans le cadre de la norme ITIE 2023 ».

Ainsi la nouvelle date proposée pour la Validation du Sénégal est le 1^{er} juillet 2025, en lieu et place du 1^{er} janvier 2025, soit un décalage de six (06) mois. En dehors de cette information, M. SECK a fait le point sur les toutes dernières activités de la Commission Validation.

En effet, du 17 au 20 septembre 2024, la commission validation a organisé deux (02) ateliers :

- Le premier (17 et 18 août 2024) portait sur la gestion des revenus et les coûts des projets ;

- Le second (19 et 20 août 2024) sur l'effectivité de la déclaration des BE.

Ces deux (02) activités ont permis aux membres du GMP de faire le point sur certaines thématiques tout en documentant les difficultés qui affectent la mise en œuvre effective des exigences relatives à celles-ci. Au sortir de ces ateliers, les principaux enseignements sont les suivants :

- La nécessité de clarifier davantage le sort des fonds antérieurs du FAPCT
- Le renforcement de la compréhension de la gestion des coûts pétroliers
- Une mise à jour des données sur les BE disponibles sur la plateforme
- Les difficultés de gestion du Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE)
- Les précautions à prendre pour une meilleure protection des données personnelles

Revenant sur l'état d'exécution de la feuille de route, il relève que celle-ci connaît un bon niveau d'exécution puisque le taux d'exécution se situe à 45% et 33% en cours. Il note que la réalisation de certaines actions est conditionnée par la disponibilité du Rapport de conciliation 2023. Avant de finir, M. SECK a souhaité insister sur l'engagement des parties prenantes à travers la participation aux réunions statutaires. Le taux de présence, étant encore faible, il indique la nécessité pour les collègues de trouver les moyens de pallier l'absentéisme.

Cette précision faite, il a rappelé les prochaines étapes de la commission sur la feuille de route :

- Revoir la proposition de décret dans la forme et dans le fond ainsi que l'arrêté
- Faire l'analyse de la déclaration des Bénéficiaires effectifs
- Engager sans délai des discussions avec la DIREC en vue d'améliorer et compléter la publication des EIES assortis de PGES
- Renforcer l'engagement des parties prenantes à travers la promotion de la redevabilité au sein des collègues
- Lancer les études programmées (étude d'impact, étude sur les conditions d'octroi)

Les discussions ont pour l'essentiel tournée autour de l'engagement des parties prenantes. La société civile s'organise pour désigner des suppléants en cas d'absence. De plus il existe un groupe de discussion qui sert à partager les informations. Un atelier est aussi organisé pour rendre compte des actions de la société civile au sein du GMP.

L'engagement de la présidente a aussi été évoqué, la présidente est particulièrement sollicitée pour donner un coup de pouce aux processus décisionnels.

Une sollicitation a particulièrement été faite à la présidente pour prendre part aux activités des différentes commissions, ne serait-ce que pour ouvrir les travaux. La présidente a tenu à rassurer le public qu'elle est entièrement disponible pour toute activité. Elle demande à être informée à temps des activités à tenir afin qu'elle puisse s'organiser en conséquence.

Proposition a été faite d'envoyer régulièrement des updates à la présidente sur l'état d'évolution des activités de la commission.

5. Pour avis – propositions en vue de la retraite des membres du CN-ITIE (dates, agenda, autres) – (Commission Communication)

La retraite est finalement décalée d'une semaine pour prendre en compte le report de la date de transmission du projet de Rapport ITIE 2023 (fixée au 22 novembre 2024) et se tiendra finalement du 26 au 29 novembre 2024 à Dakar (lieu à confirmer).

6. Pour avis - Création d'une commission "Mobilisation des Ressources"

Pour Madame Khar NDIAYE (représentante du CONGAD), il s'agit d'une très bonne initiative. Elle est en attente des TDR. Elle s'est également engagé à travailler sur certaines thématiques comme la gestion des revenus. Les membres suivants ont été cooptés :

- Gnagna Diéne DIASSE (PCQVP)
- Oulimata SARR (Présidente)
- Mamadou Mar FAYE (Entreprises – hydrocarbures)
- Oumar THIOUNE (ONECCA)
- Khar NDIAYE (CONGAD)
- Awa Guéye DIAW (Chambre des Mines)
- Astou MBAYE (Chambre des Mines)
- Mme Aminata Seck NDAO (Administration)

7. Divers

Monsieur El Hadj Ibrahima DIALLO (Président de la Commission Recrutement ad hoc) a fait le point de du recrutement du Responsable Affaires Juridiques :

Sur un total de quarante-trois (43) dossiers de candidature, onze (11) ont été shortlistés tenant compte des critères énumérés dans les TDR. Et, 9 candidats ont été auditionnés en présentiel et un à distance (basé aux Etats-Unis). Une candidate, étant indisponible et hors du pays pour trois mois, a décliné.

Monsieur DIALLO a clos son propos en indiquant que M. Thaddée Adiouma SECK a été retenu. L'assemblée lui a adressé de chaleureuses félicitations et des vœux de réussite à ce poste.

L'ordre du jour étant vidé, la séance a été levée à **13h38mn.**



Madame Oulimata SARR